

**TRIBUNAL  
JUDICIAIRE  
DE PARIS**



N° RG 19/00317 -  
N° Portalis  
352J-W-B7D-CQ57P

N° MINUTE :

**SERVICE DU JUGE DE L'EXÉCUTION  
SAISIES IMMOBILIERES  
JUGEMENT rendu le 04 juin 2020**

**DEMANDEUR**

**Syndicat des copropriétaires de l'immeuble la Résidence Les Trois  
Couronnes sis à PARIS 11ème 13 rue des Trois Couronnes  
représenté par son Syndic le CABINET NEXITY LAMY  
19 rue de Vienne  
75008 PARIS**

*représenté par Me Sophie BILSKI CERVIER, avocat au barreau de  
PARIS, vestiaire : #R0093*

**DÉFENDEUR**

**Monsieur Charaf SMAOUI**  
né le 02 Février 1967 à GAFSA (TUNISIE)  
13 rue des Trois Couronnes  
75011 PARIS  
*non représenté*

**JUGE** : Michel LAHMOUT, Vice-Président, Juge de l'Exécution par  
délégation du Président du Tribunal judiciaire de PARIS

**GREFFIER** : Nadine LAJEANNE

**JUGEMENT** : rendu publiquement par mise à disposition au greffe  
non susceptible d'appel

*Copie exécutoire et copie hypothécaire  
délivrées à Me Bilski  
copie certifiée conforme  
délivrée à M. Smaoui  
le*

Vu le jugement d'orientation rendu dans l'affaire susmentionnée, ordonnant la vente forcée des biens saisis.

Aux termes de l'article R.322-28 du code des procédures civiles d'exécution, la vente forcée peut être reportée pour un cas de force majeure.

La situation d'urgence sanitaire, liée à la propagation de l'épidémie de coronavirus, ayant eu pour effet d'interdire la tenue des audiences de vente sur adjudication au tribunal judiciaire de Paris à compter du 12 mars 2020 et jusqu'au 23 juin 2020, constitue un cas de force majeure justifiant le report de la vente.

### **PAR CES MOTIFS**

Le juge de l'exécution, statuant par mise à disposition au greffe du tribunal et en dernier ressort,

ORDONNE le report de la vente forcée à l'audience du 10 septembre 2020 à 14 heures, qui se tiendra au tribunal judiciaire de Paris,

DIT que les dépens afférents à la présente décision seront compris en frais taxés de vente,

RAPPELLE que la présente décision est assortie de droit de l'exécution provisoire ;

Fait à Paris, le **04 juin 2020**.

LE GREFFIER  
Nadine LAJEANNE

LE JUGE DE L'EXÉCUTION  
Michel LAHMOUT